



Service départemental d'incendie
et de secours des Hautes-Alpes

**Séance du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours des Hautes-Alpes
le lundi 3 juillet 2023**

POINT D'INFORMATION

OBIET : Prospective des travaux immobiliers dans les centres d'incendie et de secours.

Exposé des motifs

Lors de la séance du conseil d'administration du 1^{er} avril 2022, un état concernant l'instruction et le financement des opérations bâtementaires structurantes des sapeurs-pompiers portées par les collectivités a été présenté.

Le 20 janvier 2023, les collectivités ont été sollicitées de façon à pouvoir produire un état exhaustif des intentions de travaux, sur la base du recueil d'informations partagées.

Il ressort de ces rencontres, des éléments programmatiques dont la temporalité pourrait être la suivante, selon les conditions financières qui prévalent à chaque collectivité.

Exercice 2023

CC du Briançonnais

CIS La Grave : Travaux en cours, le bâtiment est en phase hors d'eau, hors d'air avec l'intégration du cloisonnement et des équipements des lots techniques. L'achèvement des travaux devrait intervenir pour la fin septembre.

CC du Champsaur-Valgaudemar

CIS St-Jean-St-Nicolas : Travaux en cours, les travaux devraient se poursuivre jusqu'au 1^{er} trimestre 2024.

CC de Serre Ponçon

CIS Embrun : Le permis de construire pour la restructuration-extension du CIS est déposé. La constitution du DCE est en cours permettant le lancement de l'appel d'offres avec un démarrage théorique pour l'automne 2023.

CIS Châteauroux-les-Alpes : Procédure de désignation du maître d'œuvre en cours pour les travaux relatifs à la restructuration du CIS.

CC Pays des Ecrins

CIS Les Ecrins : Lancement du marché de maîtrise d'œuvre en 2023 permettant en 2024 d'engager la réalisation d'une 3^{ème} travée pour remettre l'ambulance affectée au secteur Les Ecrins/Puy-St-Vincent.

CC Buech-Dévoluy

CIS Dévoluy : L'étude relative à l'extension restructuration des locaux existants portée par le SDIS a permis de dégager plusieurs scénarii d'aménagement. Ces derniers ont fait l'objet d'une communication auprès de la CC du Buëch-Dévoluy et de la Commune de Dévoluy afin que ces collectivités indiquent en retour le scénario à retenir. A ce jour, le choix arrêté par ces dernières n'est pas connu de l'établissement.

Pour l'exercice 2024 et les suivants l'état du parc immobilier fait apparaître une nécessité d'intervention des collectivités comme suit

CC Serre-Ponçon -Val d'Avance

CIS Serre-Ponçon: Restructuration-extension afin d'améliorer la fonctionnalité du CIS (travée ambulance, vestiaires et sanitaires adaptés à la mixité, standard et salle de réunions) ou selon étude complémentaire à réaliser reconstruction du CIS sur un autre site.

CC Buech-Dévoluy

CIS Dévoluy: Lancement des travaux pour la restructuration des locaux en fonction du scénario d'aménagement retenu par la CC du Buëch Dévoluy et la Commune de Dévoluy.

CC Guillestrois-Queyras

CIS Guillestre : Restructuration-extension des locaux afin d'améliorer la fonctionnalité du CIS (travée ambulance, vestiaires et sanitaires adaptés à la mixité, standard, isolation thermique).

CC du Briançonnais

CIS Briançon : Extension des vestiaires féminins, agrandissement des garages et extension des locaux administratifs.

CIS Val des Près : Lancement des travaux relatifs à l'encloisonnement de l'ancienne travée des services techniques de la commune, cédée à la CCB afin de favoriser le remisage du nouvel engin incendie.

CIS Montgenèvre : Restructuration-extension du CIS ou, selon étude complémentaire à réaliser, reconstruction du CIS sur un autre site

CIS Névache : Reconstruction, restructuration.

Des propositions de rencontres ont été formulées par les collectivités suite à la correspondance du 20 janvier dernier. Ces séquences seront organisées permettant, en lien avec ces collectivités, de définir une hiérarchisation des besoins.

Conditions d'intervention financière du DEPARTEMENT sur le mandat 2022-2028

Le PPI du Département ne réserve pas une somme dédiée à la modernisation des casernements des sapeurs-pompiers (en moyenne 850 k€ par an) dans le nouveau PPI immobilier 2022-2028 : les dossiers seront pris en compte dans le cadre de la politique générale d'accompagnement financier des collectivités.

Par ailleurs, le nouveau règlement d'intervention du Conseil Départemental, adopté lors de sa séance du 9 novembre 2021 au profil des collectivités, fixe un taux maximum d'intervention de 30 %.

Aussi, il appartiendra aux collectivités compétentes qui le souhaiteront, en qualité de maître d'ouvrage délégué portant des opérations immobilières dans les bâtiments mis à disposition des sapeurs-pompiers, de déposer directement leurs dossiers auprès des financeurs (ETAT-DETR et Département).

Les arbitrages seront rendus et l'éligibilité examinée en mettant en perspective ces projets avec l'ensemble des dossiers immobiliers déposés par les collectivités.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2023/CASDIS 3 juillet 2023

Nombre de membres :		Le lundi 3 juillet 2023 à 14 H 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président.
- en exercice	20	
- présents	13	
- pour	13	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Evelyne COLONNA + Madame Valérie GARCIN-EYMEUD + Madame Maryvonne GRENIER + Monsieur Christian HUBAUD + Monsieur Vincent MEDILI + Madame Gaëlle MOREAU + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI + Monsieur Alexandre MOUGIN + Monsieur Rémi ROUX + Madame Anne TRUPHEME

Les membres de l'assemblée prennent connaissance de ces éléments de bilan relatifs à la prospective des travaux immobiliers dans les centres d'incendie et de secours.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : - 7 JUIL. 2023

et de la publication-notification

le : - 7 JUIL. 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Marcel CANNAT

Pour le président du conseil d'administration
et par délégation,
Le directeur départemental,

Colonel hors classe Alain JUGE